



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 13 avril 2022

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation PV des 12 janvier, 3 et 29 mars 2022,
- 3) **Finances** : Examen du Compte de Gestion M14 2021,
- 4) **Finances** : Examen du Compte Administratif M14 2021,
- 5) **Finances** : Affectation du résultat M14 2021,
- 6) **Finances** : Examen du Compte de Gestion M49 2021,
- 7) **Finances** : Examen du Compte Administratif M49 2021,
- 8) **Finances** : Affectation du résultat M49 2021,
- 9) **Finances** : Vote des taux de fiscalité directe locale,
- 10) **Finances** : Examen du Budget Primitif M14 2022,
- 11) **Finances** : Examen du Budget Primitif M49 2022,
- 12) **Finances** : Compte Fêtes et cérémonies

ETAIENT PRESENTS :

MM. Jacques PORTAS – Pascal FORET – Fabrice PIERRET – Roger GROSJEAN –
Mmes Monique ALEXANDRE – Paulette BONNETIER – Franciane PETIT –
Stéphanie GAUDET – Martine SALENGROS.

ETAIENT REPRESENTES :

Hugues VIOT par Pascal FORET
Astrid JUMEAUX par Paulette BONNETIER
Cédric MAILLARD par Jacques PORTAS
Martine LEVANDOWSKI par Franciane PETIT
James MEY par Martine SALENGROS
Serge TEMPESTINI par Roger GROSJEAN

XXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Affaire 1 – Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 – Administration Générale : Approbation des PV des 12 janvier, 3 et 29 mars 2022

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent les procès-verbaux des 12 janvier, 3 et 29 mars 2022.

Affaire 3 – Finances : Examen du compte de gestion M14 – année 2021

Le compte de gestion retrace l'ensemble des mouvements (dépenses et recettes) enregistrés par le comptable public durant l'année 2021.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, le compte de gestion M14 pour l'année 2021.

Affaire 4 – Finances : Examen du compte administratif M14 – année 2021

Monsieur le Maire sort et confie la présidence de séance à la doyenne d'âge, Madame ALEXANDRE Monique.

Le compte administratif représente l'ensemble des mouvements (dépenses et recettes) réalisés par l'ordonnateur durant l'année 2021.

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent en Fonctionnement de	190 707.95 €
Un déficit en Investissement de	95 861.08 €

Madame ALEXANDRE Monique met donc au vote le compte administratif M14 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif M14 2021.

Retour de Monsieur le Maire.

Le compte administratif M14 et le compte de gestion M14 année 2021 sont concordants en tous points.

Affaire 5 – Finances : Affectation du résultat M14

Le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus, s'élève à 95 861.08 €.

L'excédent de fonctionnement de 190 707.95 euros permet de combler ce déficit d'investissement.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- ↳ 95 861.08 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
- ↳ 94 846.87 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Affaire 6 – Finances : Examen du compte de gestion M49 – année 2021

Après avoir contrôlé les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, le compte de gestion M49 pour l'année 2021.

Affaire 7 – Finances : Examen du compte administratif M49 – année 2021

Monsieur le Maire sort et confie la présidence de séance à la doyenne d'âge, Madame ALEXANDRE Monique.

Le compte administratif M49 – année 2021 fait apparaître :

Un excédent en Fonctionnement de	145 407.84 €
Un excédent en Investissement de	149 721.87 €

Madame ALEXANDRE Monique met donc au vote le compte administratif M49 année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif M49 année 2021.

Retour de Monsieur le Maire.

Le compte administratif M49 et le compte de gestion M49 année 2021 sont concordants en tous points.

Affaire 8 – Finances : Affectation du résultat M14

Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, soit 145 407.84 €, au compte 002.

Affaire 9 – Finances : Vote des taux de fiscalité directe locale

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter les impôts. Ainsi, les taux d'imposition de l'année 2021, sont reconduits pour l'année 2022, comme suit :

- ↳ Taxe Foncière pour le Bâti : 46.37 %
- ↳ Taxe Foncière pour le non Bâti : 25.86 %

Affaire 10 : Examen du budget primitif M14 – année 2021

Le budget primitif M14 pour l'année 2022, se présente comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	1 058 677.00 €
	Recettes :	1 058 677.00 €
Investissement :	Dépenses :	374 223.97 €
	Recettes :	374 853.97 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif M14 pour l'année 2022.

Affaire 11 : Examen du budget primitif M49 – année 2021

Le budget primitif M49 pour l'année 2022, se présente comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	66 863.13 €
	Recettes :	193 672.84 €
Investissement :	Dépenses :	214 728.00 €
	Recettes :	214 961.00 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif M49 pour l'année 2022.

Affaire 12 – Finances : Compte fêtes et cérémonie

Conformément au décret n°2016-33 du 20 janvier 2016, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies », les dépenses telles que décrites ci-dessous :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que les dépenses et diverses prestations liées aux diverses manifestations organisées par la municipalité : cérémonies officielles, inaugurations, vœux pour la population, cadeaux et cartes-cadeaux pour Noël, colis des aînés, gouter des anciens, clés USB, dictionnaires, vin chaud,
- Les buffets et boissons,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, anniversaires de mariage, décès, naissances, cérémonies patriotiques,
- Les bons d'achats pour les personnes âgées, les gagnants des maisons fleuries, le personnel et les enfants du personnel de la commune, ainsi que les aides exceptionnelles sous forme de bons d'achat apportées aux Folembraisiens,
- Les feux d'artifice, concerts, spectacle, expositions ...

Affaire 13 – Finances : Demande de subvention FACIL pour la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle que la révision du PLU est estimée à 20 875.00 € HT.

Dans le cadre du dispositif « Fonds d'Accompagnement Communautaire à l'Investissement Local » (FACIL), la communauté de communes Picardie des Châteaux pourrait octroyer une subvention à la commune pour cette étude.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de solliciter une subvention FACIL à la communauté de communes Picardie des Châteaux à hauteur de 33 % du montant HT de la révision du PLU.

Questions diverses

Elections

Point sur les personnes disponibles pour tenir le bureau de vote pour le second tour des élections présidentielles.

Stationnement gênant

Le stationnement de certains véhicules dans la cité des Tournelles gêne le passage des camions pour le ramassage des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

 Le Maire,
Jacques PORTAS